

# Règlementation

## TOURNOI DE HOCKEY CENTRE SPORTIF JULES PAQUIN 5,6 et 7 février 2027

1. Les règlements en vigueur seront ceux de la Fédération de hockey sur glace du Québec.
2. **Il est strictement interdit d'apporter de la bière, du vin ou autre boisson alcoolisée provenant de l'extérieur.** Le Centre Sportif Jules Paquin possède un permis de boisson et un bar sera sur place.
  - **N.B. : Tout manquement à ce règlement entrainera l'expulsion de l'équipe pour tout le tournoi et ce sans remboursement.**
3. **Un officiel peut expulser un joueur en tout temps si celui-ci est sous l'influence d'alcool ou de stupéfiants, tel que stipulé au livre des règlements de Hockey Québec.**
4. Le temps des parties:
  - 2 périodes de 20 minutes continues;
  - À l'exception de la dernière minute de la 1<sup>e</sup> période et des 5 dernières minutes de la 2<sup>e</sup> période qui seront chronométrées.
  - Les changements de joueurs se font seulement pendant le jeu, sauf quand le temps sera chronométré.
5. Le temps des **parties lors des finales** :
  - 2 périodes de 15 minutes chronométrées.
6. **Le lancer frapper sera en option lors de votre inscription. Vous indiquerez si oui ou non vous voulez jouer avec lancer frapper. Si une équipe refuse le lancer frapper, la partie en cours se déroulera sans lancer frapper.**
7. **Aucune** joueuse ayant évoluée au **niveau collégial ou universitaire ou de catégorie supérieure au cours des cinq (5) dernières années**, ne pourra être inscrite dans le tournoi.
  - **N.B. : Toute joueuse non-éligible entrainera l'expulsion de l'équipe et ce pour tout le tournoi.**
8. Des pièces d'identités avec photo peuvent être exigées à tout moment.
9. S'il y a un écart de cinq (5) buts lors de la deuxième période, la partie ne sera plus chronométrée.
10. Temps d'arrêt : Aucun temps d'arrêt ne sera accordé durant le tournoi sauf en finale (durée de 30 secondes).

11. Advenant le cas d'une égalité après le temps réglementaire, il y aura immédiatement une fusillade de trois (3) joueuses de chaque côté.  
Pour les demi-finales et finales, il y aura une période de prolongation de cinq (5) minutes à temps arrêté TROIS (3) CONTRE TROIS (3) (à l'exception des joueuses punies qui doivent servir leur punition). Le premier but met fin au match. Si l'égalité persiste, il y aura une fusillade :
  - Ce seront des tirs de barrage. Voir *Règlementation Fusillade*.
12. La mise en échec est interdite.
13. Toute joueuse qui écope de trois (3) pénalités mineures ou d'une **inconduite de partie (10 minutes)** est automatiquement expulsée du match.
14. Les équipes doivent se présenter au bureau du registraire une heure avant le début de leurs parties.
15. Les équipes doivent fournir une liste d'au maximum 19 joueurs (17+2) pouvant évoluer dans le tournoi à tout moment. Cette liste doit être faite lors de votre inscription. **Seulement trois (3) changements de joueurs sur votre alignement seront acceptés AVANT VOTRE PREMIÈRE PARTIE au tournoi.**
  - **SEULS LES JOUEURS INSCRITS SUR L'ALIGNEMENT SERONT AUTORISÉS À ÉVOLUER DANS L'ÉQUIPE PENDANT LE TOURNOI.**
  - L'équipe doit se présenter à toutes les parties avec un minimum de 8 joueurs, incluant le gardien. Si le minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe perdra automatiquement la partie.
  - À l'exception des gardiennes de but, si une joueuse est inscrite sur différents alignements d'équipes, sa première partie jouée déterminera l'équipe pour laquelle il évoluera pendant le tournoi.
16. Lorsque les équipes ont les mêmes couleurs de chandail, un tirage au sort est effectué par un responsable du tournoi pour déterminer l'équipe qui doit changer de chandail.
17. Le port du casque avec protecteur facial complet, le protège-cou ainsi que la bavette de la gardienne de but sont requis tel que prévu par le règlement de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec.
  - **N.B. : Le comité organisateur du tournoi se dégage de toutes responsabilités.**
18. **Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser toute équipe, toute joueuse, entraîneuse ou participante qui tente de blesser une joueuse ou autres personnes, molester ou abuser physiquement ou verbalement un officiel et/ou qui ne se conforme pas aux règles ou qui nuit au bon fonctionnement du tournoi. Toute instigatrice d'une bagarre sera expulsée du tournoi.**
  - **N.B. : aucun remboursement ne sera remis.**
19. Le comité organisateur se réserve le droit, en tout temps, d'apporter des modifications aux règlements pour assurer le bon fonctionnement du tournoi.
20. **Aucune joueuse âgée de moins de 18 ans n'a le droit d'évoluer dans le tournoi.**

21. Sauf pour les gardiennes de but, toutes joueuse ne peut jouer pour plus d'une équipe.
- **N.B. : Une équipe qui a une joueuse inéligible pourrait être expulsée et aucun remboursement ne lui sera remis.**
- 22. Période d'échauffement et début des parties**
- Considérant l'ampleur du tournoi et le nombre d'équipes inscrites, le comité organisateur du tournoi doit assurer une certaine rigueur au niveau de ce règlement afin de contribuer au bon fonctionnement des horaires et du tournoi.
  - **La durée totale de la période d'échauffement est de 3 minutes à temps continu** et le chronomètre débute dès que la surfaceuse quitte la glace et que la porte est fermée.
  - L'équipe doit s'assurer d'être prête à débiter la partie à la fin des trois minutes d'échauffement. Cinq (5) joueuses de chacune des équipes devront être prêtes pour la mise au jeu.
  - Pour aider les équipes à respecter ce règlement, l'arbitre ou le chronométreur donnera un signal après la troisième minute d'échauffement afin que les équipes soient prêtes à temps pour débiter la partie.
23. **Contestation d'éligibilité** : Une équipe qui voudrait contester l'éligibilité d'une joueuse devra le faire au moment de la découverte de ladite infraction, et ce, au maximum une (1) heure après la fin du match en litige. L'équipe par son représentant devra rapporter la contestation au comité organisateur du tournoi, il devra donner les raisons de la contestation avec preuves à l'appui sinon le comité organisateur se chargera de faire le suivi. Il en coûtera 250 \$ pour loger la plainte. Si l'équipe se voit accorder raison, le montant de la contestation lui sera remis et advenant non-lieu, l'argent demeure propriété du tournoi.

## RÉGLEMENTATION FUSILLADE

### Fusillade

A. L'officiel demande à l'entraîneur de désigner trois joueuses pour la première ronde de la fusillade.

Advenant encore une égalité après cette ronde, l'entraîneur désignera une à la fois les joueuses qui participeront à la fusillade. Toutes les joueuses devront participer à la fusillade (à l'exception de la gardienne de but avant qu'une joueuse ne revienne une deuxième fois).

B. Une joueuse qui se trouverait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.

C. La fusillade se déroulera de la façon suivante :

- L'équipe qui reçoit (receveur) a le choix de déterminer, si elle débutera ou non la fusillade.

- L'équipe désignée envoie son premier joueur, ensuite, le premier joueur de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois joueurs de chaque équipe aient effectué une ronde complète.

- Les règles de jeu des tirs de punitions s'appliquent.

- L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.

D. Lorsqu'un deuxième ou troisième tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueuses est laissé à la discrétion de l'entraîneuse et peut très bien ne pas respecter l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, toutes les joueuses qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'une joueuse ne revienne une autre fois.

- Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'une joueuse de chaque équipe ait effectué un tir, vers le but.

Bon tournoi!